



PORTRAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE D'Eco CO2

LAUREAT EX-AEQUO DU GRAND PRIX DES SOCIETES NON COTEES SOUS RES OU LBO AVEC ACTIONNARIAT SALARIE COLLECTIF

Créée en 2009, Eco CO2 est une entreprise installée à Nanterre dont l'activité principale est l'accompagnement et la sensibilisation des personnes et des organisations sur les enjeux environnementaux.

Dans ce cadre, la société porte et déploie plusieurs programmes financés dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie ; elle développe par ailleurs des solutions connectées ainsi que des offres d'études et de conseils pour accompagner les entreprises dans la conduite de leur changement afin de limiter l'impact environnemental de leurs activités. Malgré la pandémie, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 9,2 millions d'euros en 2020, en hausse de 70% sur les deux dernières années.

En 2017, Eco CO2 met en place l'actionnariat salarié pour la vingtaine de salariés alors présents, ce qui fera l'envie des collaborateurs embauchés ultérieurement.

L'aventure prend un nouveau tournant en 2019 lorsque le fondateur d'Eco CO2 informe son comité de direction de son départ à la retraite. La cession de l'entreprise est sur la table. Très tôt, les membres du CODIR, certains du soutien de nombreux salariés, manifestent leur intérêt pour reprendre l'entreprise en pleine croissance et préserver son indépendance, son identité et ses valeurs sociales. Il s'ensuit la recherche de partenaires bancaires et d'investisseurs pour soutenir l'opération de rachat et la définition du montage le plus adapté pour mener à terme ce projet.

Sur les 114 salariés, 72 ont pris une participation dans la Société des salariés actionnaires, créée pour la reprise, leur permettant d'être l'actionnaire principal d'Eco CO2 à hauteur de 45 % aux côtés de Picardie Investissement, FAMA Impact et d'autres actionnaires historiques. La reprise est également appuyée par la Banque Populaire Rives de Paris, le CIC ainsi que La Nef. Une nouvelle opération de rachat de parts est à l'étude dans les 3 ou 4 prochaines années. Elle permettra aux salariés de renforcer leur contrôle sur Eco CO2 et de rester maître du destin d'une entreprise engagée dans le développement d'un monde durable.